



DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Certifié exécutoire le 29 JUIN 2012
Pour le Président, de la province Sud et
par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N°1454-2012/ARR/DIMENC

du : 18 JUIN 2012

modifiant l'arrêté n°2492-2011/ARR/DIMENC relatif à la création du comité local
d'information de la société Le Nickel-SLN

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD
SÉNATEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de l'environnement de la province Sud ;

Vu la délibération n°190-2011/BAPS/DIMENC définissant le mode de création et de fonctionnement des comités locaux d'information pour certaines installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté n°2492-2011/ARR/DIMENC du 2 novembre 2011 relatif à la création du comité local d'information de la société Le Nickel-SLN ;

Sur proposition de l'inspection des installations classées (Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie),

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté du 2 novembre 2011 susvisé est modifié comme suit :

I - Après le sixième alinéa est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - *le président du Sénat Coutumier, ou son représentant* ; »

II - Le vingt-sixième alinéa est remplacé par l'alinéa suivant :

« - *monsieur le président de l'association des habitants de Logicoop, ou son représentant* ; »

III - Le trente-deuxième alinéa est supprimé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le Président et par délégation,
le deuxième Vice-Président

Pascal VITTOCI